FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 19 octobre 2012

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE
Séance du 24 septembre 2012

Membres présents :
Mesdames : Anita GERMOND-MASSON, Catherine FRUTEAU, Josette REFUTIN, Marie-Noëlle SIMON.
Mademoiselle : Elody MARCELIN.
Messieurs : Taha BANGUI, Yves CROISSANT, Jean-François HOARAU, Nicolas MOREAU, Jean-Marc RIZZO, Julien ROUCAIROL.

Membres représentés :
Madame Florence DUENAS par Madame Josette REFUTIN
Monsieur Jean-Baptiste SEUBE par Madame Catherine FRUTEAU

Assistent à la séance :
Monsieur Pascal PUIG, Doyen
Monsieur Mathieu MAISONNEUVE, Vice-Doyen
Madame Martine MARIN, Responsable Administrative
Madame Eléonore CADOU, Assesseur
Monsieur David MARTEL, Assesseur

La séance est ouverte sous la présidence du Doyen Pascal PUIG.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2012

Yves CROISSANT souhaite la modification de la transcription de son intervention page 3

– Procès-verbal approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications demandées qui seront transmises à l'Administration par Yves CROISSANT –

2 – CAMPAGNE EMPLOIS 2013

2 .1. – POINT SUR LA CAMPAGNE EMPLOIS ET LE CONTRAT OBJECTIFS MOYENS

- La campagne emplois est un acte politique qui nécessite la validation du Conseil d'Administration. Suite à la décision du Tribunal Administratif d'annuler les élections des représentants des personnels aux trois Conseils, le processus est stoppé.

  Le Conseil de Faculté prévu en fonction du calendrier initial a été maintenu, mais les éventuelles décisions pourront évoluer.

- Le Contrat Objectifs Moyens (C.O.M.) au sujet duquel le Doyen a dernièrement diffusé un mél est soumis aux mêmes aléas de calendrier.

  L'ancienne Dotation Globale de Fonctionnement est réduite d'année en année. En contrepartie le financement de chaque projet fait l'objet d'une discussion avec le Président. Les projets financés doivent

être mis en œuvre et un bilan doit être fourni. Le C.O.M. est une obligation pour les Instituts Universitaires de Technologie, il a été généralisé dans toutes les Universités dans le but notamment de responsabiliser les Composantes.

Le Doyen souhaite que le calendrier initial soit si possible respecté :

→18 octobre : transmission du C.O.M. aux Services Centraux.
→Fin novembre : remontée du projet de Budget 2013 au Ministère.

2 .2. – CAMPAGNE EMPLOIS 2013

Les retours des départements font état de 6 demandes en Economie et autant en Droit. Le Doyen avait pris l'engagement de soumettre au Conseil une liste d'emplois mettant à égalité le Droit et l'Economie sans faire état comme précédemment des besoins dans les différentes sections relevant du Droit.

L'explosion des effectifs en L1 va créer des problèmes croissants : insécurité grandissante, incivilité... A titre d'exemple un étudiant de L1 Droit a été agressé par des éléments extérieurs et a déposé plainte. Un collègue a été violemment pris à partie par des étudiants à la fin de son cours. Le Président a été alerté par courrier de cette situation et plus particulièrement des problèmes posés par l'amphithéâtre CADET qui devient une zone de non-droit.

Julien ROUCAIROL :
Les caméras mobiles posent problèmes et les vidéos sont de qualité aléatoire. De plus les agents de sécurité sont insuffisamment formés.

Elody MARCELIN :
Il y a également des problèmes sur le parking extérieur du Site du Tampon où des individus alcoolisés agressent les étudiants.

Julien ROUCAIROL :
La sécurité n'est pas assurée sur le Site du P.T.U. Il faudrait également veiller au respect des places de parking pour handicapés.

Dans le cadre de la campagne emplois, le département Economie a classé en premier le rehaussement d'un emploi d'ATER en MCF. Pour l'Administration, conformément aux informations de la Division des Personnels Enseignants, il n'existe plus aucune ligne d'ATER fléché Section 05.

Le Doyen rappelle que le Président n'est pas tenu de prendre en compte le classement proposé par les Composantes et que l'an passé le Ministère n'a pas suivi à 100 % le vote du Conseil d'Administration de l'Université.

Rappel des créations 2012 :

- 1 emploi de Technicien BAP J. Il s'agit en fait de la récupération d'un emploi de catégorie B vacant qui avait été transféré au PROFIL. Il n'y a pas eu de création d'un moyen nouveau mais restitution.
- 1 Professeur section 05 par rehaussement d'un MCF. Le rehaussement d'un ATER Section 02 en MCF a été refusé par le Ministère.

Madame GERMOND-MASSON souhaite connaître les critères sur lesquels se basent ces demandes.

Pascal PUIG :
En mode R.C.E., il existe un double plafond en masse salariale et en nombre d'emplois fixé par le Ministère.
La procédure veut que les départements soient tout d'abord consultés. Le Conseil de Faculté vote une liste de demandes classées qui est transmise au Président et au Conseil d'Administration.
Le Président décide en fonction des disponibilités et de la politique de l'Etablissement.

Marie-Noëlle SIMON souhaite savoir pourquoi la lauréate du concours de Technicien BAP J, emploi créé à la Scolarité n'a pas pris son poste et si la Composante va récupérer l'emploi.

Martine MARIN :
Cette personne présente un profil financier qui correspond aux besoins de l'Agence Comptable. Après accord de l'intéressée ainsi que du Doyen et de la Responsable Administrative, elle va être affectée à

l'Agence Comptable, mais elle aurait été bien évidemment la bienvenue dans la Composante. Il était important pour le Doyen et la Responsable Administrative que la contractuelle, affectée sur l'emploi vacant depuis plusieurs années qui est particulièrement efficace et investie, voit son contrat renouvelé que ce soit à la Faculté de Droit et d'Economie ou dans un autre Service de l'Université.

La lauréate du concours sera donc affectée à compter du 1er octobre 2012 à l'Agence Comptable et nous conserverons la personne actuellement en place. Dans un deuxième temps le Doyen va demander par courrier au Président la restitution ultérieure d'un emploi de même catégorie.

Yves CROISSANT :
La Faculté de Droit et d'Economie a-t-elle gagné quelque chose à la création d'un emploi de Technicien maintenant transféré dans un autre service ?

Martine MARIN :
Il ne s'agissait pas d'une création mais d'une restitution. La contractuelle sera rémunérée sur les crédits de l'Université et non de la Composante. Il faut garder à l'esprit que les emplois n'appartiennent pas à une Composante ou à un Service mais à l'Université. La Faculté de Droit et d'Economie a ainsi vu en quelques années plusieurs de ses emplois transférés par la Présidence dans d'autres Services sans que cela n'émeuve qui que ce soit.

En réponse à Yves CROISSANT et Marie-Noëlle SIMON le Doyen précise qu'il lui semble difficile, compte tenu la progression des effectifs, que nous soyons privés d'un emploi dédié à la Scolarité.

Compte tenu de l'absence d'un support ATER en Section 05 le département d'Economie va revoir ses demandes d'emplois.

Le débat sur ce point est donc reporté à un Conseil ultérieur.

3 – QUESTIONS DIVERSES

3 .1. – DEVENIR DE LA LOI RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES DES UNIVERISTES (David MARTEL)

Le Sénat a déposé une demande d'abrogation de la L.R.U. L'Université a-t-elle fait remonter une demande du même type ?

Pascal PUIG :
Le Gouvernement n'a, semble-t-il, pas l'intention de revenir sur la L.R.U. mais plutôt de la modifier et plus précisément ce qui a trait aux pouvoirs du Président. Tout cela est encore très vague.

3 .2. – GROUPES DE TRAVAIL

Comme il l'avait annoncé, le Doyen souhaite mettre en place deux groupes de travail : un sur la "déontologie des mails" et un sur "la charte de déontologie"

Elody MARCELIN souhaite qu'l y ait plus de transparence en ce qui concerne les interventions à la "Prépa Privée".

Doyen :
Aucune autorisation de cumul pour cet organisme n'a été demandée à ce jour.

Yves CROISSANT :
La visibilité de la "Prépa" dans les médias est très gênante pour la Faculté. Il y a un vrai problème avec la communication mise en place qui vise à laisser croire que les étudiants de la "Prépa" sont favorisés. Il faut que les enseignants qui interviennent dans cet établissement sensibilisent les responsables.

Le Doyen est également très gêné par cette publicité. Il est d'ailleurs intervenu directement auprès du Directeur de la "Prépa Privée". Tout le monde est d'accord sur les problèmes posés, mais il s'agit d'une entreprise privée et il ne nous est pas possible de faire grand-chose contre.

La force obligatoire des chartes est sujet à discussion :

Julien ROUCAIROL propose que les manquements des signataires des chartes d'éthique fassent l'objet d'un conseil de discipline. Ce à quoi le Doyen rétorque que ce n'est pas possible, le but de ces chartes est d'alerter les collègues sur les problèmes d'éthique.

Julien ROUCAIROL :
Un enseignant qui participe à une prépa privée pourrait volontairement dégrader ses cours pour alimenter la prépa. Ce n'est pas un fait mais une hypothèse.

Pascal PUIG :
Il y a des problèmes contemporains qu'il convient de régler et il ne faut pas nourrir les fantasmes.

Elody MARCELIN :
Cela fait trois mois que l'idée de chartes de déontologie et d'éthique a été lancée et on est toujours dans l'attente de sa rédaction. Il serait bien d'alerter les enseignants sur ces problèmes.

Pascal PUIG :
Un rappel de la réglementation a été fait la semaine dernière à destination de l'ensemble des enseignants de la Faculté.

David MARTEL :
A priori aucun enseignant chercheur de la Composante ne participe cette année à la Prépa.

Julien ROUCAIROL :
Le Doyen devrait faire une communication pour minimiser l'efficacité de la Prépa.

Pascal PUIG répond qu'il n'est pas concerné par la "Prépa" et ne se préoccupe en aucun cas de savoir si les étudiants y sont inscrits ou non. La meilleure sanction est celle du marché. En revanche, il interviendra et l'a déjà fait s'il y a dénigrement de la Faculté.

3 .3. – REPROGRAPHIE (Yves CROISSANT)

Yves CROISSANT a été très surpris comme d'autres enseignants d'apprendre que la reprographie des documents pédagogiques n'était plus possible. Cette directive transmise par le Secrétariat Pédagogique n'a fait l'objet d'aucune discussion préalable ni note d'information.

Pascal PUIG :
Aucune décision avec une interdiction de reprographie n'a été prise. Mais le volume des documents reprographiés augmente considérablement avec les effectifs et représente une part importante du budget. Le problème a été évoqué avec le Secrétariat Pédagogique et la consigne a été donnée d'inciter les enseignants à mettre les documents sur le bureau virtuel.

Nicolas MOREAU :
Le bureau virtuel pose problème pour les L1 dont les étudiants sont pénalisés surtout au semestre 1.

Julien ROUCAIROL :
Les tuteurs informatiques peuvent sur un semestre former les étudiants. Mais il y a des difficultés d'accès aux postes informatiques.

Martine MARIN :
Les collègues du Secrétariat Pédagogique n'ont pu qu'être interpelées par les milliers de photocopies qui s'entassent dans le local du courrier à la fin de chaque année et qui finissent à la poubelle. Il s'agit d'un gâchis énorme et on peut comprendre qu'elles incitent les enseignants à avoir recours au bureau virtuel.
Martine MARIN a personnellement contacté plusieurs enseignants pour leur demander de bien vouloir mettre en ligne leurs documents, ce qui n'a pas suscité de polémique. Le bilan provisoire distribué aux membres du Conseil montre que pour un budget prévisionnel de 32 500 € dédiés à la reprographie, nous sommes actuellement à moins 4 003,89 € sans prise en compte des derniers chiffres du Tampon qui ne sont pas encore remontés . Ce montant est à ramener à une Dotation Globale de Financement 200 000 €.

Le Doyen est désolé que l'information ait été transmise d'une manière aussi rigoureuse mais la question reste posée : que fait-on à l'avenir avec un budget de fonctionnement en baisse et une hausse des dépenses ? Il n'y a pas d'abus en général mais il faut que chacun d'entre nous prenne conscience du coût de la reprographie et de l'alternative proposée par le bureau virtuel.

Madame GERMOND-MASSON :
Il s'agit d'une problématique très importante, la somme de 40 000 € dépensée sur ce poste est énorme. L'accès à internet pour tous doit être acquis.

Martine MARIN :
A la Faculté des Sciences et Technologies la totalité des documents est mise sur le bureau virtuel.

Julien ROUCAIROL :
La Région a lancé il y a deux ans un plan "ordinateur pour tous", donc on peut prévoir que tous les étudiants de L1 auront un ordinateur.

Yves CROISSANT n'est pas satisfait de la réponse du Doyen. La décision relative à la reprographie nécessite d'impliquer les Responsables Pédagogiques et cela fait partie des problèmes à étudier.

Pascal PUIG :
Aucune décision n'a été prise à ce jour. Mais il y a une inquiétude compte tenu de l'augmentation des dépenses pour une grande partie liée à l'augmentation des effectifs. Le Doyen a le souci de discuter de ce point dans l'intérêt général et de faire appel à la responsabilité de chacun.

Yves CROISSANT :
On peut discuter des priorités au sein de la Faculté. Par exemple des dépenses de communication et du pot de fin d'année. On peut discuter des différents postes de dépense.

Martine MARIN :
Les dépenses de communication sont pour la plupart financées sur des budgets spécifiques hors Dotation Globale de Fonctionnement. Par ailleurs, la plupart des outils est réalisée par Josette REFUTIN. Le coût de la communication à la charge de la Composante est tout à fait minime.

Pascal PUIG :
On peut effectivement discuter et mettre en lumière les ressources propres de la Composante qui proviennent des formations juridiques pour la très grande majorité et de l'utilisation qui en est faite. 80 % des ressources propres du C.R.F.P.A. qui s'élèvent à 38 000 € servent à financer d'autres dépenses que des dépenses du C.R.F.P.A. ou du département Droit et cela fait partie des problèmes à étudier.

Yves CROISSANT est conscient des efforts faits par la Faculté au niveau des investissements en vidéo-projecteurs et renouvellement des salles informatiques dont bénéficient surtout les économistes.

3 .4. – MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2012-2013

Le Doyen informe les membres du Conseil qu'il a rendez-vous demain 5 septembre 2012 avec le Recteur au sujet des modalités de contrôle des connaissances. Un mail d'information sera fait à la suite de cette rencontre si nécessaire

L'ordre du jour du Conseil de Faculté étant épuisé, la séance est levée à 12 H 45.

La Secrétaire de Séance,

Martine MARIN

UNIVERSITE DE LA REUNION
Faculté de Droit et d'Economie

Le Doyen de la Faculté,

Pr Pascal PUIG